

Somminfo

Lettre d'information de la Municipalité de Sommaing sur Écaillon

<http://mairie.sommaing.free.fr>

mairie.sommaing@free.fr

Tout vient à point à qui sait attendre ! Ce proverbe, attribué à Rabelais, peut s'appliquer à Sommaing. En effet, des travaux longtemps attendus, ont été effectués ou sont en cours : l'installation du radar pédagogique rue de Denain, l'ajustement des bouches d'égout rue de Saint-Quentin, les travaux de changement de conduite d'eau rue de Robinson. M. le Maire et les conseillers municipaux ont souvent été interpellés sur ces retards. Ce n'est pourtant pas faute d'être intervenu très souvent auprès des organismes compétents. Enfin, notre ténacité est récompensée et nous espérons que tous ces travaux vous donneront entière satisfaction.

■ NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le samedi 23 mai, quelques sommaingeois sont venus renforcer l'équipe municipale pour nettoyer les chemins et sentiers du village. La « récolte » fut malheureusement importante (voir photo ci-contre). Dans le talus du cimetière donnant sur la cavée, des sacs d'ordures ménagères ont été remontés. Usant de ses pouvoirs de police, M. le Maire a donc ouvert ces sacs et y a découvert des indices permettant de savoir à qui ils appartenaient. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



Des gens concernés par la propreté du village.

Une « récolte » importante.



■ STOP-PUB

En vidant les poubelles qui se trouvent près des blocs de boîtes aux lettres, nous nous sommes aperçus qu'elles contenaient de nombreuses publicités. Nous vous rappelons que si vous ne souhaitez pas les recevoir, il suffit de coller sur votre boîte un autocollant « STOP-PUB » disponible en mairie.

■ La CCPS propose des animations sur le thème « Du champ ... à l'assiette ! » (voir dépliant joint à ce Somminfo) :

Prochaine animation : Samedi 27 juin : Initiation à l'agriculture biologique

Quelles sont les motivations qui amènent un exploitant à se lancer dans le « bio » ? Quelles sont les différentes méthodes agricoles et surtout quels bénéfices pour l'environnement ?

RDV à 10h – Ferme de M. Maréchal à Bermerain, point de rencontre sur la plateforme agricole, au lieu-dit « La Folie »

■ H O R A I R E S D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La secrétaire de mairie prendra ses congés du 27 juillet au 14 août inclus. Le secrétariat de mairie sera donc fermé pendant cette période. Aucun document administratif ne pourra être traité. Prenez donc vos précautions avant cette date. Néanmoins, une permanence pour les urgences sera assurée par M. le Maire ou un de ses adjoints les mercredis de 11 h à 12 h et les vendredis de 17 h à 18 h.

■ NUISANCES SONORES

La mairie a été interpellée pour non-respect de l'arrêté municipal interdisant l'utilisation de machines bruyantes (tondeuses, etc) les dimanches et jours fériés après 12h30. Nous vous rappelons cet arrêté en vous signalant qu'en cas de récidive, M. le Maire peut dresser contravention.

■ 14 JUILLET

Cette année, la cérémonie du 14 Juillet aura lieu au monument aux morts à 11 h 00. A l'issue du dépôt de gerbe, M. le Maire et son premier Adjoint auront l'honneur de remettre une médaille du travail à Mme Namur et M. Margerin pour 20 années de service (échelon argent) et à M. Journiac pour 40 années de service (échelon grand or).

L'après-midi, pour ne pas rompre avec la tradition, la plaine de jeux sera aménagée en terrain de football sur lequel seront organisées plusieurs rencontres. Un terrain de Volley-ball, un terrain de Badminton et des tables de ping-pong compléteront le dispositif sportif.

Des jeux anciens, tels que le "trou madame", "le jeu de billon" seront en accès libre également. **Nouveauté !** Quelques activités destinées principalement aux plus petits verront le jour. Nous ne vous en disons pas plus pour le moment, surprise !

■ SAISON CULTURELLE

Le 4 juillet, le jazz sera en déambulation dans toute la CCPS (Voir le dépliant que vous avez reçu récemment).

A Sommaing, le groupe LAP&Sab (Sabrina Loiseau) se produira dans la Maison des associations vers 20 h 30. Un bon moment de musique en perspective (entrée 7 € pour un accès aux deux bus qui vous emmèneront sur l'ensemble des concerts de la soirée). Venez nombreux !

■ MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Le jury départemental des villages fleuris passera à Sommaing le 22 juin. Il pourra constater les efforts de fleurissement de la commune ainsi que sa volonté de protéger la biodiversité et l'environnement.

Pour sa part, le jury communal du concours des maisons et jardins fleuris sillonnera le village début juillet. Nous vous rappelons que vous pouvez encore vous inscrire à ce concours jusqu'à la fin du mois de juin. N'hésitez pas, vous risquez juste de recevoir une récompense à l'automne (tous les participants reçoivent un lot).



■ HABITER MIEUX

Le Pays du Cambrésis a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat ancien (logements de plus de 15 ans).

Exemples de travaux pris en charge : amélioration énergétique (isolation, menuiserie, chauffage), adaptation au handicap et au vieillissement (adaptation de la salle de bain, monte-escalier).

Des subventions (sous condition de ressources) peuvent atteindre, en moyenne, 59% du montant des travaux. Les particuliers intéressés peuvent se renseigner et être accompagnés gratuitement dans leurs démarches par l'opérateur en charge de ce programme, Habitat & Développement (09 51 54 86 37).

■ ÉCHARDONNAGE

Un arrêté préfectoral datant du 8 juin 2004 rend l'échardonnage obligatoire sur l'ensemble du territoire du Nord. Les propriétaires de terrains doivent donc enlever les chardons qui envahissent leur propriété avant leur montée en graines, sous peine de poursuites.



Quelques exemples
de fleurissement

TRAVAUX

Église : Les travaux de rénovation des murs intérieurs de l'église sont en bonne voie. Les employés communaux et quelques bénévoles ne ménagent pas leur peine. Nous les en remercions. La paroisse et la municipalité se sont également accordées pour remplacer les chaises, dont la majorité était en piteux état, par des bancs. Pour alléger le financement de cet achat d'environ 7600 €, des bénévoles du village vous solliciteront prochainement pour un don qui, même modeste, sera le bienvenu. Vous avez la possibilité de faire votre don par chèque libellé à l'ordre de *l'Association Diocésaine de Cambrai* pour déduction fiscale en 2016. Il va maintenant falloir penser au nettoyage complet de ce bâtiment de culte qui représente une part indéniable du patrimoine communal. C'est pourquoi, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés (croyants ou pas). Si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps au nettoyage de l'église, vous pouvez en avvertir la mairie ou un des conseillers municipaux. Vous serez contactés lorsque les dates de ce nettoyage seront connues. Merci d'avance.



Une bouche d'incendie a été posée.

Rue de Robinson : La pose de la nouvelle conduite d'eau potable est terminée. Les essais de pression ont été effectués avec succès. Les branchements individuels sont réalisés. Les travaux de voirie devraient débuter le 24 juin. Si vous souhaitez avoir un aperçu de l'aspect final de cette rue, vous pouvez venir consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.



Un aperçu des travaux.

Radar pédagogique : Un radar pédagogique, subventionné à 75% par les amendes de police, a été installé à l'entrée de la rue de Denain en venant de Vendegies. Dès sa pose, on a remarqué que les vitesses enregistrées étaient souvent excessives. Espérons que cet équipement agisse favorablement sur la conduite des automobilistes et que la Gendarmerie Nationale ne soit pas obligée de sévir.



Le radar pédagogique nous indique la vitesse à laquelle nous roulons.

Bouches d'égout : Après de nombreuses relances de M. le Maire auprès des prestataires, Noréade est en train de mettre à niveau les bouches d'égout de la rue de Saint-Quentin. Ne soyons pas trop impatients, l'entreprise mandatée par Noréade intervient lorsqu'un « trou » entre deux chantiers plus importants apparaît. Là aussi, « c'est en bonne voie ! ».

AGENDA

17 juin à 19 h : Réunion préparatoire aux feux de la Saint Jean dans la Maison des associations. Tous les volontaires sont invités. Contact : sommaing.joie@gmail.com

27 juin : Feux de la Saint-Jean (Sommaing-Joie et Comité des fêtes).

13 juillet : Retraite aux flambeaux à partir de Vendegies.

Feu d'artifice sur la Plaine de Jeux suivi d'un bal populaire avec buvette et restauration (Comités des fêtes de Sommaing et Vendegies).

14 Juillet à 11 h : Cérémonie au monument aux morts et remise de médailles du travail.

Jeux sur la Plaine de Jeux l'après-midi.

■ DÉLIBÉRATIONS

Conseil du 3 avril 2015 :

Modification des tarifs location salle polyvalente :

Proposition de révision des tarifs de location applicables à partir du 01/01/2016 :

| | | Tarifs W-E & Jours fériés | | Tarifs Semaine | |
|---------------------------------|----------------------------|---------------------------|------------|----------------|------------|
| | | Tarif 2015 | Tarif 2016 | Tarif 2015 | Tarif 2016 |
| Habitants de Sommaing | | 200,00 € | 220,00 € | 100,00 € | 110,00 € |
| Personnes extérieures | | 300,00 € | 330,00 € | 150,00 € | 165,00 € |
| Associations de Sommaing | | 140,00 € | 150,00 € | 70,00 € | 75,00 € |
| Location mobilier | Tarif pour 1 table | 1,50 € | | | |
| | Tarif pour 1 chaise | 0,30 € | | | |

Les consommations de gaz sont comprises dans le tarif de location de la salle.

Les consommations électriques sont à la charge du locataire (0,15 € par kwh).

Il est indiqué que les tarifs sont compétitifs au vu des tarifs appliqués dans les communes environnantes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police : adopté à l'unanimité des membres présents,

Pose 2 poteaux avec 2 panneaux de limitation de vitesse « 40 » et « Virage Dangereux » avant les 2 virages situés de part et d'autre de la salle polyvalente.

Création d'un « Cédez le passage » avec marquage au sol pour les véhicules en provenance du centre du village au niveau du croisement de la rue de Vendegies et de la rue de Saint Quentin.

Les travaux à destination de la prévention et de la sécurité routière sont subventionnés à 75%.

SIDEC : Groupement de commande pour l'achat d'énergie :

approbation de l'avenant permettant de bénéficier de tarifs de groupes pour l'achat d'énergies autre que le gaz adoptée à l'unanimité des membres présents.

Désignation de 2 délégués à Murs Mitoyens :

sont désignés à l'unanimité des membres présents M. Marc CARPENTIER et M. Roland SALENGRO.

Renouvellement C.U.I. de M SILLE : adopté à l'unanimité des membres présents.

Conformément à la loi, la commune a demandé à Pôle Emploi le renouvellement du contrat C.U.I de Patrice Sille pour une durée de 9 mois, soit du 01/07/2015 au 31/03/2016.

Modification du compte de gestion de M le percepteur sur des opérations d'ordre financières (jeu d'écriture). adoptée à l'unanimité des membres présents.

■ CHATS ERRANTS

La municipalité a appris que des chats ont été empoisonnés. Nous rappelons donc ici ce que dit la loi :

Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe, soit 1500 € d'amende. (Article R.655-1 du code pénal)

Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. (article 120 du règlement sanitaire départemental).

Soyons donc responsables ! S'il est vrai que la prolifération des chats peut s'avérer gênante pour le voisinage, rien ne justifie des empoisonnements ! Mais peut-être ceux-ci sont-ils accidentels ? Soyez donc très prudents !